

# REGLEMENT INTERIEUR SENIORS



**Les joueurs Seniors de l'Association Sportive Retiers Coësmes s'engagent à valoriser les valeurs essentielles du club entre autres :**

- L'esprit de famille et la convivialité.
- La solidarité et la loyauté.
- La motivation et l'envie de se surpasser.
- Le respect de chacun.
- L'exemplarité.
- L'esprit FAIR-PLAY.

**Ainsi pour que le club puisse fonctionner dans les meilleures conditions, il est important que tous les joueurs seniors du club acceptent de respecter quelques règles simples.**

Art. 1 : Je signe ma licence et j'acquiesce ma cotisation. Pour tout renouvellement après le 15 septembre une majoration de 30€ me sera appliquée.

Art. 2 : Je m'entraîne régulièrement. Je réponds présent aux convocations des matches officiels de mon club. Seules mes obligations professionnelles, ma blessure, ma suspension peuvent nuire à ma présence. En cas de force majeure j'avertis l'un de mes entraîneurs le plus rapidement possible. En cas de manquement à cette règle j'accepte d'être au service du club pour une mission. (ex : arbitrage d'un match de jeunes).

Art. 3 : Je respecte le choix des éducateurs et des dirigeants. Je joue pour le club avant de jouer pour une équipe.

Art. 4 : Je respecte les décisions de l'arbitre sans aucune protestation et garde une attitude irréprochable. Au cours d'une saison à compter du 3<sup>ème</sup> avertissement par le corps arbitral je m'acquiesce du prix de ce carton et des suivants jusqu'à la fin de cette même saison. En cas de carton rouge au cours d'un match je m'acquiesce du montant de l'amende (exonération financière possible sur demande expresse et justifiée du ou des coaches de l'équipe concernée) et je rédige un courrier à la Commission de Discipline compétente du District ou de la Ligue dans les 24H. qui suivent la rencontre. Il en sera de même pour un éducateur ou un dirigeant. Pour information 1<sup>er</sup> carton jaune 10€, 2<sup>ème</sup> carton 15€, 3<sup>ème</sup> carton 20€. Le carton rouge 30€.

Art. 5 : Pour tout manquement grave à l'éthique sportive ou pour non-respect flagrant de ce règlement intérieur j'accepte la convocation de la Commission de Discipline du club composé du Président, du Vice-président du sportif, le ou les entraîneurs, le capitaine de l'équipe ou d'un joueur majeur du club, du référent arbitre.

Art. 6 : Je prends soin du matériel, des installations mis à ma disposition par le club à domicile ou à l'extérieur. Toute dégradation volontaire implique ma responsabilité.

Art. 7 : J'assure un encadrement à l'école de football, je suis ponctuel et j'assume ma tâche avec assiduité. Tout empêchement nécessite de ma part une information préalable au Responsable de l'Ecole de football pour pouvoir pallier à mon absence.

Art. 8 : Le foyer est un lieu de vie. Je l'honore de ma présence après les matches dans la victoire comme dans la défaite. Je participe au nettoyage et au rangement.

Art. 9 : Je porte le maillot rouge et blanc de l'Association Sportive de Retiers Coësmes, j'accepte le présent règlement qui prend effet au 01 JANVIER 2018.